



## Table de matières

### Introduction

#### 1. Gouvernance

- 1.1. *Progrès et réalisations clés*
- 1.2. *Questions juridiques*
- 1.3. *Coopération et partenariats*
- 1.4. *Questions financières, du personnel et administratives*

#### 2. Statut de mise en œuvre par Thèmes prioritaires dans le Programme de travail sur cinq ans

- 2.1. *Gouvernance*
- 2.2. *Gestion intégrée des zones côtières*
- 2.3. *Biodiversité*
- 2.4. *Contrôle et prévention de la pollution*
- 2.5. *Consommation et production durables*
- 2.6. *Changement climatique*

### Annexes

- Annexe I Statut des signatures et des ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles au mois de juin 2013
- Annexe II Tableau des rapports nationaux
- Annexe III Tableau des coûts des consultants

## Introduction

1. Ce rapport couvre les activités et résultats réalisés entre janvier et juin 2013.
2. Le rapport de progrès comporte une partie descriptive qui souligne les résultats, les résultats à mi-parcours et les progrès réalisés pendant cette période dans le cadre des six thèmes, ainsi que des informations détaillées sur les questions juridiques, politiques, financières et administratives.

## **1. Gouvernance**

### **1.1. Progrès et réalisations clés :**

#### Principales réalisations

3. À l'aimable invitation du Gouvernement maltais, la quinzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est déroulée à Valetta (Malte) du 10 au 12 juin 2013. La réunion a été ouverte par M. Leo Brincart, Ministre de l'environnement, du développement et du changement climatique de Malte. Les questions suivantes ont été abordées :
  - i. Les processus mondiaux suivant Rio+20 et intégrant mieux la durabilité, nécessitent que la Convention de Barcelone revise la SMDD afin de mieux agir en tant qu'outil visant à faciliter la transition écologique en influençant les activités économiques et sociales et doivent être axés sur les résultats, assurant une participation et une appropriation par les parties prenantes.
  - ii. Le besoin de développer une feuille de route par le biais de laquelle les pays méditerranéens s'engagent à mettre en œuvre des mesures et des objectifs de CPD abordant les priorités communes de la région pour le DD, y compris la réduction de la pollution, le soutien aux initiatives mondiales de consommation et de production durables, adoptées par le PNUE en guise de suivi de Rio+20 et qui doit être développée au moyen d'un processus participatif
  - iii. L'objectif d'une CMDD renforcée doit être d'intégrer le pilier « environnement » dans d'autres politiques publiques, avec des fonctions fondamentales de révision de la SMDD, le suivi régulier sur une base biannuelle et l'évaluation de sa mise en œuvre par l'utilisation d'indicateurs SMDD, la création de partenariats et la coordination entre différents acteurs, et l'encouragement de l'échange de bonnes pratiques. La réunion a également conclu qu'il existe un besoin d'observer la représentation et de confier au Comité de pilotage la préparation d'une proposition à examiner par la CdP 18 en respectant le mandat de la Décision IG20/13 sur la gouvernance.

Pendant la réunion, le nouveau Comité de pilotage de la CMDD a été sélectionné et a eu sa première réunion immédiatement après la clôture de la 15e réunion de la CMDD.

4. Conformément au Programme de travail adopté par la 17<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à Paris (2012), la première réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) au cours du présent exercice biennal s'est déroulée à Athènes les 22 et 23 avril 2013. La réunion a principalement abordé la Révision fonctionnelle élargie du système PAM (document de référence UNEP(DEPI)/MED WG.376/5)
5. Le dialogue avec les autorités turques en préparation de la CdP 18 a débuté. Conformément à la règle 5 du règlement intérieur pour les réunions et les conférences de la Convention de Barcelone, le Directeur exécutif du PNUE a envoyé des lettres d'invitation et un ordre du jour

provisoire à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone le 23 mai 2013. La CdP18 se déroulera à Istanbul, en Turquie du 3 au 6 décembre 2013.

6. La deuxième Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (EcAp) s'est déroulée le 24 avril 2013 à Athènes, en Grèce. La réunion (1) a discuté des progrès réalisés depuis la dernière réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique à Athènes en mai 2012 ; (2) a examiné et commenté le premier projet de liste de descriptions et cibles BEE développé lors de trois réunions de Groupe de correspondance – Groupe sectoriel BEE et cibles- et (3) a examiné et commenté les activités proposées à réaliser afin d'atteindre les résultats escomptés dans la Décision IG 20/4 et le calendrier révisé avec les priorités pour le futur. (WG/BUR/77/Inf.3)
7. La réunion a reconnu les progrès dans la mise en œuvre de l'Approche écosystémique en Méditerranée (EcAp-MED) principalement sur l'établissement de cibles et la définition de Bon état écologique (BEE) par le travail et les réunions du groupe sectoriel Pollution et déchets à Sarajevo (octobre 2012) et du groupe sectoriel Biodiversité et pêches à Rome (février 2013) et du groupe sectoriel Littoral et hydrographie à Ankara (mars 2013). (WG/BUR/77/Inf.4, WG/BUR/77/Inf.5 et WG/BUR/77/Inf.6). Le travail sur le BEE et les cibles sera complété par deux discussions réalisées en parallèle avec les réunions des Points focaux du MED POL et CAR/ASP, et un atelier sur l'intégration à Athènes (juillet 2013).
8. En outre, le Groupe de correspondance sur l'analyse économique et social (COR-ESA) s'est rencontré à Sophia Antipolis les 11 et 12 mai 2013 et a examiné la proposition du Plan Bleu concernant l'évaluation économique et sociale dans la région méditerranéenne. La réunion a décidé de placer la priorité sur l'intégration des questions socioéconomiques dans le travail sur le BEE et les cibles, le suivi et le développement/révision de mesures. La réunion a recommandé que l'« Approche pour la comptabilité des eaux marines » pour évaluer les utilisations humaines de l'écosystème marin et des bénéfices socioéconomiques qui en découlent. Il a été décidé que le coût des études de dégradation doit examiner les coûts de réhabilitation et les pressions sur les habitats pour les espèces menacées. (WG/BUR/77/Inf.7)
9. Le Secrétariat et le REMPEC ont lancé le processus de préparation d'un Plan d'action pour soutenir la mise en œuvre du Protocole « offshore ». La première réunion du Groupe de travail du Protocole « offshore » a été organisée les 13 et 14 juin 2013. Les participants ont encouragé l'implication de la Commission OSPAR, le groupe européen Offshore Oil and Gas Authorities et d'autres instances afin d'harmoniser l'approche méditerranéenne avec les meilleures pratiques mondialement reconnues et la création de synergies avec d'autres programmes connexes (par ex. MED POL), approches PAM et d'autres décisions des parties contractantes (par ex. Approche écosystémique pour la gestion des activités humaines en Méditerranée (EcAp)). Les participants ont également reconnu la valeur ajoutée des représentants de l'industrie du pétrole et du gaz pour leurs contributions techniques et ont souligné le besoin de les impliquer dans les activités futures. La réunion a souligné le besoin de rassembler des informations juridiques et techniques pertinentes et détaillées sur la situation actuelle. À cet égard, il a été demandé aux pays d'envoyer ces informations au REMPEC d'ici le 15 septembre 2013.
10. Une réunion informelle sur le futur de REMPEC s'est déroulée avec les représentants du Gouvernement de Malte, l'OMI et le PAM/PNUE le 16 avril 2013 dans les locaux du PAM/PNUE. Le Gouvernement de Malte a exprimé sa préférence de maintenir le *statu quo* et il a été convenu de poursuivre le dialogue. Une réunion de suivi a été tenue par la Secrétaire exécutive et coordonnatrice du PAM/PNUE à Malte avec les autorités maltaises, y compris le Ministre de l'environnement, du développement durable et du changement climatique.
11. Dans le cadre de la décision IG. 20/13, le Secrétariat a mené des négociations avec les Parties contractantes concernées afin de mettre à jour les accords de pays hôtes concernant leurs centres d'activités régionaux respectifs et des informations détaillées ont été incluses dans le rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/77/4).

12. Les procédures financières et le contrat de service ont été finalisés et des informations détaillées ont été incluses dans le rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/77/4).
13. L'état du rapport sur le milieu marin et côtier en méditerranée a été publié et lancé à Ankara, Turquie, en janvier 2013 en coopération avec le Ministère turc de l'environnement et de l'urbanisation. Un deuxième lancement a été réalisé lors de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2013) à Athènes, en coopération avec le Ministère hellénique de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique et suivi par une présentation au Comité des ressources en eau au Parlement grec.
14. La conférence finale sur le PAC Levante de Almeria s'est déroulée en Espagne en février 2013 avec la participation du Secrétaire d'État du Ministère espagnol de l'environnement et des affaires rurales et marines et de représentants de haut niveau de la région andalouse.

### Systemes d'information

15. Conformément à l'article 26 (Rapports) de la Convention de Barcelone, les Parties contractantes doivent soumettre des rapports sur les mesures juridiques, administratives et autres prises pour la mise en œuvre de la Convention ou de ses Protocoles. Afin de faciliter cette tâche, le système de rapport de la Convention de Barcelone est officiellement opérationnel depuis janvier 2013. Le principal objectif du système de rapport est de recueillir, stocker, gérer et traiter les données des rapports de conformité concernant la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Un guide méthodologique a été créé par le CARInfo.
16. Une plateforme en ligne pour le projet MedOpenSeas, basé sur Seasketch, qui facilite la planification d'ASPIM au sein et en dehors des juridictions nationales a été mise en place (CAR/ASP).
17. La base de données en ligne sur les espèces envahissantes en mer Méditerranée (MAMIAS, www.mamias.org) est opérationnelle. Il fournit des informations sur les espèces invasives non indigènes en Méditerranée (liste des espèces exotiques, liste d'espèces marines envahissantes, liste de vecteurs, etc.) et permet l'utilisation de différents filtres pour trouver les données nécessaires et l'élaboration de différentes statistiques au niveau national et régional concernant les espèces exotiques et envahissantes (CAR/ASP).
18. Un projet de stratégie pour la collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) à présenter lors de la 11<sup>e</sup> réunion des PF ASP (CAR/ASP).

## **1.2. Questions juridiques**

### État de la ratification de la Convention et de ses Protocoles connexes

19. Il n'y a eu aucune nouvelle ratification durant la période sous revue. La situation globale est la suivante :
  - *20 Parties contractantes ont accepté les amendements à la Convention, 1995*
  - *15 Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole « immersions » 1995;*
  - *13 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole « prévention et situations critiques », 2002;*
  - *17 Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole « tellurique », 1996;*
  - *18 Parties contractantes ont ratifié le Protocole « aires spécialement protégées et diversité biologique », 1995;*

- *7 Parties contractantes ont ratifié le Protocole « déchets dangereux », 1996;*
- *7 Parties contractantes ont ratifié le Protocole « offshore », 1994;*
- *9 Parties contractantes ont ratifié le Protocole GIZC, 2008.*

Des informations détaillées sur l'état des ratifications et l'entrée en vigueur figurent en Annexe I.

#### Soumission des rapports 2010-2011 par le biais du système de rapport en ligne

20. Au 19 juin 2013, dix Parties contractantes avaient déjà soumis leurs rapports officiellement sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2010-2011. Le travail d'autres Parties contractantes est en cours pour la soumission en ligne et doit être accéléré afin de faciliter l'examen par le Comité de conformité avant la CdP18. Un tableau expliquant le statut des Rapports nationaux figure en Annexe II.

#### Comité de conformité

21. La septième réunion du Comité de conformité se déroulera à Athènes (Grèce) du 27 au 28 juin 2013. Pour la première fois, un examen en profondeur des rapports de pays soumis sera effectué.

#### **Le Bureau peut vouloir :**

- **Prendre note des progrès réalisés au cours de cette période concernant la gouvernance et les priorités juridiques ;**
- **Rappeler toutes les Parties contractantes de soumettre officiellement leurs rapports sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention le plus rapidement possible conformément aux obligations de l'article 26 de la Convention et afin de faciliter le travail du Comité de conformité.**

#### **1.3. Coopération et partenariats**

22. L'accord de coopération avec l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été développé et inclus dans le Rapport sur les questions spécifiques. (UNEP/BUR/77/4).
23. La deuxième réunion opérationnelle avec la CGPM après signature du Protocole d'accord s'est déroulée à Rome le 6 février 2013. Les questions abordées étaient le mode opératoire pour travailler sur des domaines prioritaires identifiés, à savoir la coopération sur le processus EcAp, y compris l'Approche écosystémique de la gestion des pêches ; la coopération sur les aires protégées : zones de pêche protégées et ASPIM ; et la coopération sur des initiatives concernant les déchets marins. Suite à cette réunion, le PAM/PNUE et la CGPM ont organisé conjointement la réunion du Groupe de correspondance sur la biodiversité et les pêches au siège de la FAO (février 2013) et collaboré sur l'élaboration du document de synthèse pour la réunion et identifié une étude de cas pour l'application de l'EcAp et de la DCSMM.
24. L'évaluation externe du projet Medpartnership conjoint du PAM/PNUE FEM, exécuté par le PAM/PNUE, UNESCO-PHI, FAO/CGPM, ONUDI, WWF-MedPO, GWP-MED et MIO-ECSDE a été réalisée d'octobre à décembre 2012 et un projet de rapport a été préparé afin d'être examiné et discuté par les membres du Comité de pilotage. Le projet a été évalué comme modérément efficace. La réunion du Groupe de coordination s'est déroulée du 3 au 5 avril parallèlement à une réunion visant à discuter du projet sur la variabilité climatique.
25. Dans l'esprit de la Décision IG 20/9 de la CdP 17, Paris, France, 2012, le processus de préparation du Plan régional sur la gestion des déchets marins a inclus plusieurs partenaires

régionaux et mondiaux tels que le PNUE/GPA, OSPAR, ACCOBAMS, CE, CGPM et le sous-groupe DCSMM sur les déchets marins, avec les composantes PAM/PNUE concernées. Une réunion de consultation s'est déroulée dans les locaux du Secrétariat du PAM/PNUE à Athènes le 26 mars 2013 suivie d'une réunion des experts nommés par les Parties contractantes les 17 et 18 mai 2013 à Barcelone. Le projet du Plan régional sera examiné lors de la réunion des PF MED POL en juin 2013 avant la transmission à la réunion des PF PAM en septembre 2013.

#### **1.4. Questions financières, du personnel et administratives**

##### Questions financières

###### *Versement des cotisations*

26. Le statut du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au 31 mai 2013 était le suivant :

- Total des engagements non versés à compter du 1/1/2013 : 775 176 EUR.
- Total des engagements de contributions ordinaires pour 2013 : 5 540 569 EUR.
- Recouvrement total au cours de 2013 : 2 412 309 EUR dont 91 168 EUR correspondent à des engagements pour 2012 et 2 321 141 EUR correspondent à des engagements de 2013.
- Total des contributions non payées pour 2013 au 31/5/2013 : 3 219 428 EUR.

27. Une contribution supplémentaire a été reçue de l'UE (598 569 EUR étant la contribution volontaire pour 2013).

28. En ce qui concerne le conseil, les efforts consentis ont permis de minimiser le recrutement de consultants pour le financement volontaire MTF/UE. Cela a été strictement respecté par toutes les Composantes. Le pourcentage de conseils financé par le financement volontaire MTF/UE demeure à un faible niveau de 13% comme le montre le tableau récapitulatif relatif au conseil (Annexe III).

29. Des détails sur la situation financière et les propositions sont discutés dans le Rapport par le Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/76/4).

##### Questions du personnel

30. L'information concernant les nouveaux postes est la suivante :

- **G6 Assistant administratif FEM** (Poste N° : MEL-2322-2B41-2664-1310) : le poste a été diffusé dans le système de recrutement INSPIRA des Nations Unies pendant 30 jours. Un total de 101 candidatures ont été reçues et examinées. Six candidats ont été présélectionnés et interviewés. Le processus de sélection est en cours de finalisation.
- **P3 Fonctionnaire chargé de programme MED POL** (Poste N° : MEL-2322-2F93-2664-1102) : le poste a été dégelé suite à la validation lors de la 1re Réunion des Points focaux PAM en avril 2013. La reclassification du poste à un niveau P3 est en cours et sera suivi par une publication sur INSPIRA.
- **G5 Assistant de programme (Gouvernance)** (Poste N° : MEL-2322-2F91-2664-1306) : le poste a été dégelé suite à la validation lors de la 1re Réunion des Points focaux PAM en avril 2013. Le poste a été annoncé dans le système de recrutement INSPIRA des Nations Unies pendant 30 jours. Le processus de sélection est en cours.

- **P3 Chargé de projet ECAP-Med** (Poste N° : EC/6030-12-14-1102) : le processus de recrutement est achevé et Mme Gyorgyi Gurban (citoyenne de l'UE) a pris ses fonctions au PAM/PNUE le 22 avril 2013.
- **P3 Chargé de projet SWITCH-Med** (Poste N° : EC/6030-12-19-1102) : le processus de recrutement est achevé est M. Driss Haboudane (citoyen marocain) doit se présenter au travail au PAM/PNUE le 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- **P4 Administrateur de projet MedPartnership** (Poste N° : GFL-2322-2731-4A05-1101) : le processus de sélection est en cours et devrait être achevé bientôt. Jusqu'à la sélection finale du candidat, M. Habib El-Habr continue d'être l'Administrateur chargé du Projet.
- **P3 Économiste** (Poste N° : GFL-2322-4A05-2731-1110) : le poste a été annoncé dans le système de recrutement INSPIRA des Nations Unies pendant 60 jours. Le processus de sélection est en cours.

### Mobilisation de ressources

31. L'information concernant la mobilisation de ressources est la suivante :

- Le projet soutenu par le FEM « intégration de la variabilité et du changement climatique aux stratégies nationales pour la mise en œuvre le Protocole GIZC en Méditerranée ». Partenaires de mise en œuvre Plan Bleu 780 000 dollars US, CAR/PAP 770 000 dollars US et Unité de coordination 408 545 dollars US.
- «Mise en œuvre de l'Approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée (EcAp-Med)» financée par l'UE avec un budget de 1 716 000 €, pour 3 ans. Partenaires de mise en œuvre Plan Bleu 100 000 €, CAR/ASP 200 000 €, MED POL 400 000 €, Unité de coordination 846 000 €, et REMPEC 170 000 €
- «Vers des modes de consommation et de production durables et vers l'économie verte en Méditerranée (SWITCH-MED)», financé par l'UE avec un budget de 3 100 000 € (avec un cofinancement de 3 715 000 €). CAR//PP recevra 1 086 000 € et l'Unité de coordination 436 000 € au total pour trois ans.
- PERSEUS (Policy-orientated marine Environmental Research for the Southern European Seas), Projet UE PF7, le Plan Bleu a mobilisé 323 000 € pour la période 2012-2015.
- Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans le contexte du projet de la politique européenne de voisinage (PEV)(IEVP/SEIS), financé par l'UE, le CAR/INFO recevra 196 000 €, le MED POL recevra 276 000 € et le Plan Bleu 116 000 €.
- Le projet PEGASO (People for Ecosystem-based Governance in Assessing Sustainable development of Ocean and coast) de l'UE PF7, le CAR/PPR recevra 450 000 € et le Plan Bleu 430 000 €.
- Le projet SHAPE (Définir une approche holistique pour protéger l'environnement de l'Adriatique entre le littoral et la mer), financé par l'UE, la part total du CAR/PAP est de 398 000 €
- Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI, le REMPEC a reçu 151,705 €.
- Le Projet POSOW (Préparation à la gestion et au nettoyage de littoraux et de faunes pollués par les hydrocarbures), financé par l'UE, coordonné par le REMPEC avec un budget de 205 526 €.
- Le Système intégré d'information maritime d'aide à la décision – MEDESS-4MS, financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le REMPEC recevra 243 480 €.
- ReGoKo (Projet régional gouvernance et développement des connaissances) financé par le FEM, le Plan Bleu recevra 412 000 dollars US et le REMPEC 39 400 dollars US.

## **2. État de la mise en œuvre par Thèmes prioritaires dans le Programme de travail sur cinq ans**

32. Le Secrétariat, avec les composantes PAM, a réalisé une évaluation interne consolidée des progrès de mise en œuvre de l'actuel PdT biennal. L'évaluation a été organisée autour de thèmes et résultats du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014) décidé par la CdP16 à Marrakech (2009). Elle résume les résultats obtenus ou, si encore en cours, certaines activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014) des derniers 18 mois.

### **2.1. Gouvernance (THÈME I)**

33. Outre les explications détaillées citées ci-dessus sous la rubrique « Gouvernance », il y a lieu de prendre également en compte le résumé ci-dessous des réalisations :

Prestation 1.2 Écart de mise en œuvre comblé : les parties contractantes ont été soutenues dans leur démarche pour réaliser les objectifs de la CB, les protocoles et les stratégies adoptées

#### Développement et révision de stratégies et plan d'action existants

- L'évaluation PAS/MED et des PAN a progressé. L'évaluation générale du PAN/PAS concernant les composantes politiques, juridiques et de renforcement des capacités est réalisée par le MED POL. Les évaluations du portefeuille d'investissement seront réalisées par BEI et l'UpM dans le cadre de H2020. Des dispositions sont prises pour assurer la coordination efficace des évaluations PAN/PAS sous la direction du PAM/PNUE (MED POL).
- L'évaluation et la mise à jour du PAS BIO sera présentée à la 11<sup>E</sup> réunion des Points focaux CAR/ASP (CAR/ASP).

#### Assistance technique et renforcement des capacités

- Des ateliers sont organisés pour renforcer les capacités de mise en œuvre des plans régionaux et des lignes directrices sur la décontamination des sites de mercure (MED POL et CAR/PP).

#### Autres

- Le format de rapport pour la mesure du progrès de mise en œuvre du Protocole GIZC a été rédigé et va être diffusé auprès des PFN PAP (Secrétariat et CAR/PAP).

Prestation 1.3 Les connaissances et les informations sont gérées et communiquées de manière efficace

#### Publications

- Le Plan Bleu a produit les notes suivantes :
  - Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable : chiffres clés – mise à jour 2013
  - Anticipation du stress hydrique en Méditerranée : un outil d'aide à la décision pour une meilleure gestion des ressources en eau

- Verdir les pêches méditerranéennes : tentative d'évaluation de la marge de manœuvre économique
- REMPEC a produit les lignes directrices suivantes :
  - Manuel d'évaluation des rives mazoutées
  - Manuel pour le nettoyage des rives mazoutées
  - Manuel d'intervention concernant la faune mazoutée o
  - Manuel de gestion volontaire du déversement de pétrole
- CAR/ASP a produit les publications suivantes :
  - Note sur la création d'Aires marines protégées au-delà des juridictions nationales
  - Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'aquaculture et la gestion durable des zones humides côtières en Méditerranée
  - Lignes directrices pour la gestion et le suivi de la population des espèces d'oiseaux marins et côtiers menacés et des aires d'importance pour leur conservation en Méditerranée

Autre

- Brève vidéo sur le PAC Levante de Almeria préparée et diffusée sur le site Internet du CAR/PAP (CAR/ASP).

## **2.2. Gestion intégrée des zones côtières (THÈME II)**

Prestation 2.1 La Gestion des zones côtières atteint un bon équilibre entre le développement et la protection (développement durable de la zone côtière)
--

- Deux stratégies nationales de GIZC en Algérie et au Monténégro sont en cours de préparation (CAR/PAP).
- PAC Almeria (Espagne) – «Définir un modèle de gouvernance intégré incluant les gouvernements locaux, régionaux et nationaux ainsi que les parties prenantes» et PAC Monténégro – «Mise en œuvre de l'approche GIZC dans le cadre de la préparation du plan d'aménagement de la zone côtière du Monténégro, en étroite relation avec la stratégie nationale de GIZC» (CAR/PAP).
- Deux plans côtiers (plan de la zone Reghaia en tant que soutien à la stratégie nationale algérienne de GIZC et le plan transfrontalier pour la rivière Buna/bojana en Albanie/au Monténégro fusionnant la planification de la gestion côtière et de l'eau) (CAR/PAP et CAR/ASP).
- Cadre méthodologique intégré rédigé conjointement par CAR/PAP, PME-Med et UNESCO-PHI pour expliquer les modalités d'intégration entre la GIZC et la GIRE (CAR/PAP).
- Préparation du Rapport explicatif sur la coordination institutionnelle (Art. 7 du Protocole GIZC) et du Rapport explicatif sur l'échec de mise en œuvre (Art. 8 du Protocole GIZC) (CAR/PAP).
- Rapports nationaux et de synthèse faisant le point sur les aspects juridiques et institutionnels de la GIZC complétés par la CdP18 (CAR/PAP).
- Préparation et présentation lors d'un atelier régional du Rapport sur l'interprétation des aspects juridiques du Protocole GIZC ainsi que deux études du cadre juridique croate (examen général et recul) en relation avec le Protocole GIZC (CAR/PAP).
- Préparation des lignes directrices pour la réalisation de Stratégies nationales de GIZC (CAR/PAP).

- Un cadre conceptuel pour la mise en œuvre de la GIZC sur la base de l'examen des questions actuelles rédigé par l'équipe PEGASO est prêt à être diffusé avec les PFN CAR PAP (CAR/PAP).
- Une activité pilote a été organisée par le REMPEC en 2012 en coopération avec l'OMI PICT, l'autorité portuaire d'Anvers et l'Agence flamande de gestion des déchets sur les meilleures pratiques pour les installations de réception portuaires et la gestion des déchets provenant des navires (REMPEC).

### **2.3. Biodiversité (THÈME III)**

Prestation 3.1 Identification et évaluation des services écosystémiques fournis par le milieu marin et côtier

- Publication de l'«Analyse de la protection du milieu marin méditerranéen : cas du Sanctuaire Pélagos» et soutien aux consultants nationaux réalisant les études sur les impacts socio-économiques sur les AMP (Plan Bleu).

Prestation 3.2 Conservation de la biodiversité et usage durable (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte post-2010, y compris les pêches, les eaux de ballast, les espèces allogènes), espèces menacées et en voie de disparition

#### Assistance technique et renforcement des capacités

- Mise en œuvre du Plan d'action pour les tortues marines : soutien technique à la Réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) pour la mise en œuvre de la surveillance par satellite de deux tortues de mer et la mise en place d'un centre de sauvetage ; soutien à la campagne de surveillance des nids sur l'île de Kuriat (Tunisie) (CAR/ASP).
- Le recensement d'oiseaux d'eau hivernant en Tunisie a permis de renforcer les capacités en Libye et en Tunisie pour surveiller les habitats d'hivernage d'espèces d'oiseaux en Annexe II du protocole et le renforcement de la collaboration entre le CAR/ASP, EGA (Libye) et AAO (Tunisie) (CAR/ASP).
- Mise en œuvre continue des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des eaux de ballast en Tunisie, au Maroc et en Israël financées par le biais de PICT de l'OMI et le projet SafeMed II. Un séminaire de sensibilisation est prévu en Algérie en octobre 2013 et financé par le PICT de l'OMI (REMPEC).
- Deux ateliers de formation régionaux sur la surveillance du phoque moine de la Méditerranée et sur les techniques de cartographie des formations coralligènes (CAR/ASP).

Prestation 3.3 Extension, renforcement et gestion efficace du Réseau d'Aires marines et côtières protégées (AMP) y compris les Zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ)

#### Efforts de conservation

- Préparation de consultation nationale et sous-régionale sur la promotion d' ASPIM conjointes en Méditerranée. (CAR/ASP).
- Évaluation de 3 ASPIM en Italie et en Algérie (CAR/ASP).
- Aide aux pays en vue de la création et de la planification pour la gestion de huit nouvelles AMP : Baie Porto Palermo (Albanie), Réghaïa (Algérie), Sallum (Egypte), Parc national El-Kouf National Park et Golfe Ain Al-Ghazala & Bomba (Libye), Baie de Kotor (Monténégro), Cap des Trois Fourches (Maroc), et Iles Kuriat (Tunisie) (CAR/ASP).

- Assistance à cinq pays méditerranéens (Croatie, Liban, Monténégro, Maroc et Syrie) pour l'évaluation de potentiels sites pour la création d'AMP le long de leurs côtes (CAR/ASP)
- Finalisation des lignes directrices pour la promotion de la mise en œuvre du Réseau méditerranée et de la connectivité entre les ASP (CAR/ASP).
- Une feuille de route vers un réseau écologiquement représentatif, effectivement lié et gestion efficace d'aires marines protégées méditerranées d'ici 2020 sera soumis pour examen et adoption à la 11<sup>e</sup> réunion des PF ASP (CAR/ASP).

#### Développement et révision de stratégies et plan d'action existants

- «Lignes directrices sur l'application intérimaire facultative de la norme D1 pour l'échange des eaux de ballast par les navires opérant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer baltique» appliquées en coopération avec OSPAR et HELCOM (REMPEC).
- À présenter à la CdP 18 – Une stratégie méditerranéenne pour la gestion du phoque moine ; évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plans d'action pour les tortues marines, les poissons cartilagineux et les espèces d'oiseaux ; projet de Plan d'action pour la conservation d'assemblages obscurs méditerranéens et note méthodologique sur l'identification et la liste de référence sur les types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée (CAR/ASP).

#### Assistance technique et renforcement des capacités

- Soutien à l'efficacité de gestion des aires marines protégées au Monténégro pour la mise en œuvre d'un PAC dans la baie de Kotor, Monténégro (CAR/ASP).
- Assistance technique : tourisme durable et gestion des visiteurs dans les AMP, Albanie et Monténégro (CAR/ASP).
- Renforcement des capacités pour mettre en place et améliorer la gestion des aires marines et côtières protégées (CAR/ASP) :
  - Formation régionale sur le suivi écologique dans les AMP (CIMAR, Santa Pola et Réserve marine de Nueva Tabarca (Espagne)
  - Atelier sur l'utilisation du SIG pour les gestionnaires et praticiens des AMP libyennes (Bizerte)
  - Atelier sur les évaluations socio-économiques dans les AMP pour les gestionnaires et praticiens libyens d'AMP (Tunis)
  - Formation sur le processus participatif et l'implication des parties prenantes dans les AMP pour les gestionnaires libyens d'AMP (Akyaka)
- Forum sur les Aires marines protégées en Méditerranée (Antalya, novembre 2012), organisé en coopération avec le Secrétariat MedPAN, le PNUD et le Ministère de l'environnement et de l'urbanisation de Turquie (CAR/ASP).

## **2.4. Contrôle et prévention de la pollution (THÈME IV)**

Prestation 4.1	Alerte précoce de pollution (déversements, substances dangereuses/toxiques)
----------------	---

#### Mise en œuvre des politiques régionales

- Finalisation de l'évaluation des nutriments dans les rivières, production de cartes (MED POL).
- Finalisation des lignes directrices pour la gestion des déchets issus des déversements d'hydrocarbures en Méditerranée et de l'outil en ligne d'aide à la décision (REMPEC).

- Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer (REMPEC).
- Soutien apporté aux laboratoires méditerranéens en fournissant une assurance de la qualité des données, grâce aux services du Laboratoire des études environnementales marines (MESL) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (MED POL).
- Un modèle de corrélation entre les VLE (valeurs limites d'émission) et les NQE (normes de qualité environnementale) à finaliser d'ici 2013 (MED POL).
- Depuis 2012, les données de suivi fournies par 8 pays : Algérie (2011), Bosnie et Herzégovine (charges de rivières, 2009), France (2006-2009), Israël (2009), Italie (2006 et 2009), Maroc (2011), Slovénie (2011) et Turquie (2011) et téléchargées dans la base de données de MED POL (MED POL).

#### Assistance technique et renforcement des capacités

- Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Croatie ont été soutenus pour formuler et mettre en œuvre les programmes nationaux de suivi des tendances et de la conformité (MED POL).
- La version 3 de MIDSIS-TROCS de REMPEC, un outil de bureau et en ligne d'aide à la prise de décision visant à aider les décideurs à sélectionner les mesures à prendre, liées à d'éventuels déversements en mer de matières dangereuses, a été mis à jour et à disposition (REMPEC).
- Deux vidéos d'introduction sur « l'outil d'aide à la prise de décision sur les déchets issus des déversements d'hydrocarbures » et « MIDSIS TROCS » ont été développées en interne et diffusées sur le centre Internet du Centre (REMPEC).
- Le plan d'urgence de lutte contre la pollution marine d'Albanie et du Monténégro a été adopté. Celui de Chypre est en cours de révision (REMPEC).
- Un atelier de gestion des déversements d'hydrocarbures est organisé en collaboration avec l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et le Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG) (REMPEC).
- Un atelier sous régional sur la gestion des réclamations pour les pays arabophones et une session technique sur le coût et le remboursement de l'aide ont été organisés au Maroc en tant que suivi du cadre de l'Accord sous-régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (REMPEC).
- Le niveau de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) du REMPEC pour l'aide aux PC en cas d'urgence est maintenu entre autres par le renouvellement d'accords UAM avec CEDRE, FEDERCHIMICA et ISPRA (anciennement ICRAM) pour leur participation à l'UAM. À nouvel Accord UAM avec la Sea Alarm Foundation a été signé en mai 2011 (REMPEC).
- Le REMPEC a participé dans un certain nombre d'exercices d'alertes sous régionaux visant à tester et améliorer la capacité de réaction du réseau d'intervention et fournir des recommandations pour l'amélioration du système (REMPEC).
- Du matériel de formation sur l'évaluation du nettoyage des côtes, les techniques de nettoyage, la gestion des volontaires et l'intervention pour la sauvegarde de la faune mazoutée (manuels, présentations PowerPoint, manuel pour l'instructeur et posters) a été développé. Deux formations destinées aux formateurs pour les États membres méditerranéens de l'UE ont été réalisées en mai 2013 (REMPEC).
- Signature d'un Protocole d'accord entre le REMPEC, le Département de la marine marchande de Chypre (DMS) et la principale compagnie pétrolière italienne Eni S.p.A (ENI) qui partagent avec le Projet MEDESS-4MS une série de cartes de sensibilité SIG pour toute la région et les bases de données connexes incluant des données environnementales et socio-économiques afin de développer un outil intégré d'aide à la décision (REMPEC).

Prestation 4.2 Réduction des niveaux de pollution dans le milieu marin et côtier méditerranéen
--

Mise en œuvre des politiques régionales

- Harmonisation du format du Système régional d'information (SRI) de REMPEC (REMPEC).
- La base de données de REMPEC sur les alertes et les accidents en mer Méditerranée est régulièrement mise à jour et accessible sur le site Internet de REMPEC (REMPEC).
- Le profil de pays en ligne de REMPEC y compris un point de contact 24 h/24 h pour la notification de pollution et des moyens d'intervention est régulièrement mis à jour (REMPEC).
- L'examen de l'inventaire de l'équipement d'intervention est réalisé dans le cadre du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et du projet MEDESS-4MS de l'UE (REMPEC).
- Rapport d'évaluation mis à jour sur les installations de traitement des eaux usées des villes côtières et dans les villes rejetant leurs effluents dans les rivières se jetant dans la Méditerranée. Il inclut des informations et des tendances entre 2003 et 2010, couvrant les villes avec plus de 2000 habitants (MED POL).

Assistance technique et renforcement des capacités

- Priorités PAN dans le secteur industriel : soutien apporté à 6 pays (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Turquie et Tunisie) afin de favoriser une bonne gestion de déchets tels que les huiles lubrifiantes usées, les batteries, PCB, chrome, DBO des tanneries, métaux provenant des engrais (MED POL).
- PRTR : soutien fourni à l'Égypte, au Liban, au Maroc, à l'Autorité palestinienne, à l'Algérie ; finalisé en Turquie (MED POL).
- Atelier régional de formation sur la bonne gestion du mercure et développement de lignes directrices sur les MPE pour une gestion écologiquement rationnelle des sites contaminés par le mercure (MED POL et CAR/PP).
- Mise en œuvre des objectifs du Plan régional sur les POP : Algérie et Maroc (contrôle et suivi), Égypte (alternatives et prévention), Albanie (gestion des déchets médicaux), Israël (préparation du Plan national de mise en œuvre en vertu de la Convention de Stockholm) CAR/PP).
- Identification des MTD et MPE et création d'une base de données correspondante pour les secteurs laitiers et du textile du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte (CAR/PP).
- Renforcement des capacités sur la réduction de la pollution et la gestion durable des zones listées dans l'Annexe I du Protocole « Tellurique » en Bosnie-Herzégovine (secteur alimentaire), en Algérie, au Maroc et en Tunisie (gestion durable des zones industrielles, sous-régional), en Égypte (PME industrielles très polluantes sur les zones côtières) et Israël (effluents industriels et eaux usées déversées dans les plans d'eau) (CAR/PP).
- Séminaire régional sur les meilleures pratiques environnementales concernant la gestion des déchets des moulins à huile et les nouvelles technologies (Université d'Athènes et CAR/PP).
- Logiciel dédié (MedRules) et ordinateurs portables associés livrés à plus de 300 agents chargés du contrôle par l'État du port (REMPEC).
- 58 opérateurs du système de gestion du trafic maritime (VTS) ont obtenu un certificat de l'AIMS, 20 ont obtenu un certificat de Superviseurs AISM et 10 ont obtenu un certificat de « formateurs sur le terrain » conformément aux normes AISM (REMPEC).
- Atelier national sur la Convention AFS en Turquie, financé par le PICT de l'OMI (REMPEC).
- Programmes de formation sur le traitement des eaux usées au Monténégro et en Syrie (MED POL).

- Formation régionale sur le Protocole de 2010 sur les substances nocives et dangereuses (SND) à Malte, financée par le Projet SafeMed II (REMPEC).

## **2.5. Consommation et production durables (THÈME V)**

Prestation 5.1 Facteurs affectant les écosystèmes abordés : activités économiques, modèles de consommation, infrastructures et développement urbain plus durables

### Évaluations

- Aborder les facteurs de la dégradation de l'écosystème méditerranéen : l'approche CPD dans l'application de l'Approche écosystémique pour la gestion des activités humaines en Méditerranée (CP/RAC).

### Assistance technique et renforcement des capacités

- Renforcement des capacités sur les questions émergentes de CPD : Évaluation du cycle de vie (ECV) (Israël), RSE/pacte national sur le DD avec le secteur privé (Tunisie), « Green Banking » (Tunisie et Turquie), marchés publics « verts » (Monténégro), Eco-innovation et efficacité des ressources (Israël), Économie verte et CPD (Maroc, Egypte et Jordanie), et emplois « verts » (Régional) (CAR/PP).
- Conception et mise en œuvre d'un Plan pour l'assistance technique durable aux marchés publics à l'Université de Malte (CAR/PP).
- Lancement de ConsumpediaMed 2.0 ([www.consumpediamed.org](http://www.consumpediamed.org)), première plateforme en ligne pour la consommation et les modes de vie durables dans la région méditerranéenne (CAR/PP).
- Programme de soutien et de formation aux entrepreneurs verts et l'éco-design réalisé en Turquie, au Monténégro, au Liban, en Espagne, en Tunisie et au Maroc. Collecte de plus de 40 études de cas « vertes » à ajouter à la liste des 25 études de cas collectées dans le précédent PdT 2010-2011 de l'Italie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Bosnie-Herzégovie et le Monténégro (CAR/PP).
- Renforcement des capacités sur les marchés publics « verts » (MPV) à l'Université de Malte (CAR/PP).
- Sensibilisation sur les marchés publics « verts » (MPV) à l'Administration relative aux marchés publics au Monténégro (CAR/PP).
- Le Plan Bleu a produit les documents suivants :
  - Vers une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau en Méditerranée
  - Vers un observatoire et un « label qualité » de la durabilité du tourisme en Méditerranée.
- Renforcement des capacités sur les mécanismes de financement de technologies vertes et de nouvelles entreprises durables (Algérie-Maroc-Tunisie, Egypte-Jordanie-Liban-Palestine) (CAR/PP).
- Méthodologie/instruments CPD pour soutenir les pays dans l'intégration de la CPD dans le cadre de politique nationale existant (CP/RAC).
- Feuille de route CPD pour la Méditerranée (Secrétariat and CP/RAC).
- Une formation et un programme de soutien basés sur un guide méthodologique sur l'entreprenariat « vert » et l'éco-design afin de favoriser la création de nouvelles PME locales «vertes» dans la région méditerranéenne (CAR/PP).

## **2.6. Changement climatique (THÈME VI)**

Prestation 6.1 La région méditerranéenne est capable de faire face aux défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des potentiels impacts et vulnérabilités écologiques

### Évaluations

- Estimation de la disponibilité des ressources en eau de surface dans les bassins hydrographiques en 2025 et 2050 (Plan Bleu).

### Assistance technique et renforcement des capacités

- Ateliers de sensibilisation sur les potentiels effets du changement sur les POP dans l'environnement (CAR/PP et CAR/PAP).
- Dispositions prises pour renforcer les stratégies GIZC algériennes et du Monténégro en intégrant les questions de variabilité et de changement climatique (PAP/RAC).
- Plan de GIZC avec un accent particulier sur le changement et la variabilité climatiques lancé pour le comté de Sibenik-Knin en Croatie. Le rapport initial préparé et la réunion de lancement du projet se sont déroulés avec le premier atelier « Imagine » du CAR/PB (CAR/PAP).
- Élaboration d'indicateurs normalisés pour le suivi du changement climatique dans les AMP méditerranéennes en collaboration avec UICN-Med (CAR/ASP).

Prestation 6.3. Évaluer et fournir des informations visant à réduire les impacts néfastes sur l'environnement des stratégies et technologie d'atténuation et d'adaptation (par ex. fermes éoliennes, énergie des océans, captage et stockage du carbone)

- Mise en place d'un Groupe régional méditerranéen d'experts sur le dessalement afin d'évaluer l'impact du secteur sur l'environnement marin et la mise à jour des lignes directrices PAM/PNUE MED POL sur les usines de dessalement à réaliser en coopération avec l'Initiative Gestion intégrée durable de l'eau (SWIM) (MED POL).
- Évaluation de potentiels impacts environnementaux cumulatifs de méga usines de dessalement autour de la Méditerranée (SWIM et MED POL).
- Évaluation des Meilleures techniques disponibles pour le dessalement dans les zones rurales – un outil pour des décideurs pour la sélection des technologies les mieux adaptées à leur milieu rural (MED POL).
- Évaluation-cadre des risques de captage et des potentielles activités de captage et séquestration de carbone (CSC) en (Gouvernement d'Espagne et MED POL).
- Le Plan Bleu a préparé deux notes :
  - «Réutilisation des eaux usées traitées en Méditerranée : enseignements tirés et outils pour le développement de projet» ,
  - «Le dessalement de l'eau de mer : une réponse aux besoins d'eau douce en Méditerranée ?».

## **Annexe I**

**Etat des signatures et ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de Méditerranée et ses Protocoles au 15 juin 2013**



Signatures et ratifications de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles au 15 juin 2013.

Parties contractantes	Convention de Barcelone 1976 1/				Protocole « Immersions » 1976 2/			Protocole « situations critiques » 1976 3/		
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements de 1995	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des amendements de 1995	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		30.05.90/AC	26.07.01	09.07.04	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie		16.02.81/AC	09.06-04	09.07.04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	15.04.81
Bosnie-Herzégovine		22.10.94(SUC)	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Croatie		12.06.92(SUC)	03.05.99	09.07.04	-	12.06.92/SUC	03.05.99	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Chypre	16.02.76	19.11.79	18.07.03	09.07.04	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	19.12.79
Union européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	09.07.04	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	11.09.81
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	09.07.04	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	23.09.78
France	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	09.07.04	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	16.02.76	11.03.78/AP	10.04.78
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	09.07.04	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	02.02.79
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	29.10.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	02.04.78
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	09.07.04	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	05.03.79
Liban	-	08.11.77/AC	*	*	-	08.11.77/AC	-	-	08.11.77/AC	12.02.78
Libye	31.01.77	31.01.79	12.01.09	11.02.09	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	02.03.79
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	09.07.04	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	12.02.78
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	09.07.04	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	12.02.78
Monténégro	-	19.11.07	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	-	-
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.04	06.01.05	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	15.02.80
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	09.07.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	15.03.94
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	09.07.04	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	12.02.78
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	09.07.04	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.79
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	09.07.04	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	12.02.78
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	09.07.04	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	06.05.81

Accession = AC

Approbation = AP

Succession = SUC

\* en attente de notification du pays dépositaire

Parties contractantes	Protocole « situations critiques » 2002 4/			Protocole « Tellurique » 1980 5/				Protocole « Aires spécialement protégées » 1982 6/		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des amendements de 1996	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	-	-	-	30.05.90/AC	26.07.01	11.05.08	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie	25.01.02	-	-	-	02.05.83/AC	-	-	-	16.05.85/AC	23.03.86
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Croatie	25.01.02	01.10.03	17.03.04	-	12.06.92/SUC	11.10.06	11.05.08	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Chypre	25.01.02	19.12.07	18.01.08	17.05.80	28.06.88	18.07.03	11.05.08	-	28.06.88/AC	28.07.88
Union européenne	25.01.02	26.05.04	25.06.04	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	11.05.08	30.03.83	30.06.84/AP	23.03.86
Égypte	-	-	-	-	18.05.83/AC	-	-	16.02.83	08.07.83	23.03.86
France	25.01.02	02.07.03	17.03.04	17.05.80	13.07.82/AP	29.03.01(AP)	11.05.08	03.04.82	02.09.86/AP	02.10.86
Grèce	25.01.02	27.11.06	27.12.06	17.05.80	26.01.87	10.03.03	11.05.08	03.04.82	26.01.87	25.02.87
Israël	22.01.03	-	-	17.05.80	21.02.91	19.06.09	19.07.09	03.04.82	28.10.87	27.11.87
Italie	25.01.02	-	-	17.05.80	04.07.85	07.09.99	11.05.08	03.04.82	04.07.85	23.03.86
Liban	-	-	-	17.05.80	27.12.94	-	-	-	27.12.94/AC	26.01.95
Libye	25.01.02	-	-	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	-	06.06.89/AC	06.07.89
Malte	25.01.02	18.02.03	17.03.04	17.05.80	02.03.89	28.10.99	11.05.08	03.04.82	11.01.88	10.02.88
Monaco	25.01.02	03.04.02	17.03.04	17.05.80	12.01.83	26.11.96	11.05.08	03.04.82	29.05.89	28.06.89
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	19.11.07(AC)	19.11.07	11.05.08	-	-	-
Maroc	25.01.02	26.04.11	26.05.11	17.05.80	09.02.87	02.10.96	11.05.08	02.04.83	22.06.90	22.07.90
Slovénie	25.01.02	16.02.04	17.03.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	11.05.08	-	16.09.93/AC	15.03.94
Espagne	25.01.02	10.07.07	09.08.07	17.05.80	06.06.84	17.02.99	11.05.08	03.04.82	22.12.87	21.01.88
Syrie	25.01.02	11.04.08	11.05.08	-	01.12.93/AC	11.04.08	11.05.08	-	11.09.92/AC	11.10.92
Tunisie	25.01.02	-	-	17.05.80	29.10.81	01.06.98	11.05.08	03.04.82	26.05.83	23.03.86
Turquie	-	03.06.03	17.03.04	-	21.02.83/AC	18.09.02	11.05.08	-	06.11.86/AC	06.12.86

Accession = AC

Approbation = AP

Succession = SUC

Parties contractantes	Protocole « Aires spécialement protégées et diversité biologique 1995* 7/			Protocole « Offshore » 1994 8/			Protocole « déchets dangereux » 1996 9/		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	10.06.95	26.07.01	25.08.01	-	26.07.01	24.03.11	-	26.07.01	18.01.08
Algérie	10.06.95	14.03.07	13.04.07	-	-	-	01.10.96	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Croatie	10.06.95	12.04.02	12.05.02	14.10.94	-	-	-	-	-
Chypre	10.06.95	18.07.03	17.08.03	14.10.94	16.05.06	24.03.11	-	-	-
Union européenne	10.06.95	12.11.99	12.12.99	17.12.12/AC.	27.02.13	29.03.13	-	-	-
Égypte	10.06.95	11.02.00	12.03.00	-	-	-	01.10.96	-	-
France	10.06.95	16.04.01	16.05.01	-	-	-	-	-	-
Grèce	10.06.95	-	-	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Israël	10.06.95	-	-	14.10.94	-	-	-	-	-
Italie	10.06.95	07.09.99	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Liban	-	22.04.09	22.05.09	-	-	-	-	-	-
Libye	-	-	-	-	16.06.05	24.03.11	01.10.96	-	-
Malte	10.06.95	28.10.99	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	28.10.99	18.01.08
Monaco	10.06.95	03.06.97	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	19.11.07	18.01.08
Maroc	10.06.95	24.04.09	25.05.09	-	01.07.99	24.03.11	20.03.97	01.07.99	18.01.08
Slovénie	-	08.01.03	07.02.03	10.10.95	-	-	-	-	-
Espagne	10.06.95	23.12.98	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Syrie	-	10.10.03	09.11.03	20.09.95	22.02.11	24.03.11	-	22.02.11	24.03.11
Tunisie	10.06.95	01.06.98	12.12.99	14.10.94	01.06.98	24.03.11	01.10.96	01.06.98	18.01.08
Turquie	-	18.09.02	18.10.02	-	-	-	01.10.96	03.04.04	18.01.08

\* Les Annexes II (Liste des espèces en danger ou menacées d'extinction ) et III (Liste d'espèces dont l'exploitation est réglementée) du Protocole « Aires spécialement protégées et diversité biologique » ont été adoptées en 1996 et amendées par la Décision IG. 19/12 « Amendements des listes des Annexes II et III du Protocole concernant les Aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée » de la Réunion des Parties contractantes, Marrakech, Maroc, 2009. Les amendements sont entrés en vigueur le 13 février 2011.

Parties contractantes	Protocole de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) 10/		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		04.05.2010/AD	24.03.11
Algérie	21.01.08	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-
Croatie	21.01.08	29.01.2013/R	28.02.2013
Chypre	-	-	-
Union européenne	16.01.2009-	29.09.10/AP	24.03.11
Égypte	-	-	-
France	21.01.08	29.10.09/AP	24.03.11
Grèce	21.01.08	-	-
Israël	21.01.08	-	-
Italie	21.01.08	-	-
Liban	-	-	-
Libye	-	-	-
Malte	21.01.08	-	-
Monaco	21.01.08	-	-
Monténégro	21.01.08	09.01.12/R-	08.02.12-
Maroc	21.01.08	21.09.12/R	21.10.12-
Slovénie	21.01.08	01.12.09/R	24.03.11
Espagne	21.01.08	22.06.10/R	24.03.11
Syrie	21.01.08	22.02.2011	24.03.11
Tunisie	21.01.08	-	-
Turquie	-	-	-

Adhésion= AD

Approbation = AP

Ratification = R

**STATUT D'ENTREE EN VIGUEUR**

Instruments juridiques	Lieu et date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Lieu et date des amendements	Entrée en vigueur des amendements
<p><b>Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution,</b> <i>A été amendée et intitulée</i> <b>Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée</b>  <b>(Convention de Barcelone)</b></p>	<p><b>16 février 1976, Barcelone</b></p>	<p><b>12 février 1978</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>
	<p>—</p>	<p>—</p>	<p><b>10 juin 1995, Barcelone</b></p>	<p><b>9 juillet 2004</b></p>
<p><b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersions effectuées par les navires et aéronefs (Protocole « Immersions »),</b> <i>A été amendé et intitulé</i> <b>Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersions effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer</b>  <b>(Protocole « Immersions »)</b></p>	<p><b>16 février 1976, Barcelone</b></p>	<p><b>12 février 1978</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>
	<p>—</p>	<p>—</p>	<p><b>10 juin 1995, Barcelone</b></p>	<p><b>Pas encore en vigueur</b></p>
<p><b>Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique</b>  <b>(Protocole « situation critique »)</b></p>	<p><b>16 février 1976, Barcelone</b></p>	<p><b>12 février 1978</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>
<p><b>Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires, et en cas de situation critique de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée</b>  <b>(Protocole « Prévention et situations)*</b></p>	<p><b>25 janvier 2002, Malte</b></p>	<p><b>17 mars 2004</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>

\* Conformément au paragraphe 2 de l'article 25, ce Protocole doit, à partir de sa date d'entrée en vigueur (17 mars 2004), remplacer le Protocole « Situations critiques » (de 1976) dans les relations entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Lieu et date des amendements, le cas échéant	Entrée en vigueur des amendements
<b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique</b> <i>A été amendé et intitulé</i> <b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre</b> <b>(Protocole « Tellurique »)</b>	17 mai 1980, Athènes	17 juin 1983	—	—
	—	—	7 mars 1996, Syracuse	11 mai 2008
<b>Protocole relatif aux Aires spécialement protégées de la Méditerranée</b> <b>(Protocole ASP)</b>	3 avril 1982, Genève		Non applicable	Non applicable
<b>Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</b> <b>(Protocole « ASP et diversité biologique »)**</b>	10 juin 1995, Barcelone	12 décembre 1999	Non applicable	Non applicable
<b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</b> <b>(Protocole « Offshore »)</b>	14 octobre 1994, Madrid	24 mars 2011	Non applicable	Non applicable
<b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination</b> <b>(Protocole « déchets dangereux »)</b>	1 octobre 1996, Izmir	18 janvier 2008	Non applicable	Non applicable
<b>Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</b> <b>(Protocole GIZC)</b>	21 January 2008, Madrid	24 March 2011	Non applicable	Non applicable

\*\* Conformément au paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole doit, à partir de sa date d'entrée en vigueur (12 décembre 1999) remplacer le Protocoles ASP (de 1982) dans les relations entre les Parties aux deux instruments.

**Annexe II**  
**Tableau des rapports nationaux**



**Rapports nationaux soumis en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone pour  
l'exercice biennal 2010-2011 au 20 juin 2013**

<b>No</b>	<b>Parties contractantes</b>	<b>Exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Exercice biennal 2010-2011</b>
1	<b>Albanie</b>		
2	<b>Algérie</b>	•	
3	<b>Bosnie-Herzégovine</b>	•	•
4	<b>Chypre</b>	•	•
5	<b>Croatie</b>	•	
6	<b>Égypte</b>	•	•
7	<b>UE</b>	•	•
9	<b>France</b>	•	•
10	<b>Grèce</b>	•	•
11	<b>Israël</b>	•	•
12	<b>Italie</b>	•	•
13	<b>Liban</b>		
14	<b>Libye</b>		
15	<b>Malte</b>		
17	<b>Monaco</b>	•	
18	<b>Monténégro</b>		
16	<b>Maroc</b>	•	•
19	<b>Slovénie</b>		
8	<b>Espagne</b>	•	•
20	<b>Syrie</b>	•	
21	<b>Tunisie</b>	•	
22	<b>Turquie</b>	•	
<b>Total</b>		<b>16</b>	<b>10</b>



**Annexe III**  
**Tableau des coûts afférents aux services de conseil**



ANNEXE III

<b>Coûts afférents aux services de conseil 1/1/2013 - 31/5/2013</b>		
<b>Composante</b>	<b>Description</b>	<b>Coûts</b>
<b>Unité de Coordination</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	0
	Autre financement	47,664
	<b>Sous total</b>	<b>47,664</b>
<b>MED POL</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	1,534
	Autre financement	130,525
	<b>Sous total</b>	<b>132,059</b>
<b>PB</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	0
	Autre financement*	238,615
	<b>Sous total</b>	<b>238,615</b>
<b>PAP</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	12,350
	Autre financement	0
	<b>Sous total</b>	<b>12,350</b>
<b>REMPEC</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	11,130
	Autre financement	5,340
	<b>Sous total</b>	<b>16,470</b>
<b>ASP</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	<b>54,345</b>
	Autre financement	<b>76,110</b>
	<b>Sous total</b>	<b>130,455</b>
<b>PP</b>	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/UE Vol.	0
	Autre financement	55,150
	<b>Sous total</b>	<b>55,150</b>
	<b>Total (en EUR)</b>	<b>632,764</b>

\* 5 730 EUR pour les Services de conférence du Bureau

Total MTF/UE Vol.	79,359
Total autre financement	553,405
Pourcentage de MTF/UE sur le total %	13